« Les États qui profitent des opportunités pour promouvoir les droits humains des femmes et évitent tout retour en arrière sont des exemples de bonne pratique », a estimé la Présidente du groupe de travail, Kamala Chandrakirana, lors de la présentation de son rapport annuel au Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

Dans ce document, le groupe de travail exprime sa préoccupation devant les situations où des femmes ayant participé activement à la lutte pour la démocratie et la justice, se retrouvent malgré tout exclues des processus d'établissements des nouvelles institutions étatiques.

Même si les gouvernements peuvent changer ou être remplacés, les obligations légales de promouvoir l'égalité et les droits des femmes demeurent, y compris pendant les phases de transition politique.

Les pays en transition doivent s'appuyer sur les réformes juridiques, politiques et institutionnelles pour garantir la parité entre les sexes et la participation féminine dans toutes les sphères de la vie publique et politique.

« La pleine participation des femmes sur pied d'égalité avec les hommes dans les transitions politiques actuelles dans plusieurs région du monde est une condition à la démocratie et au changement durable », a souligné Mme Chandrakirana.

L'experte indépendante de l'ONU a regretté qu'il y ait encore trop peu de femmes en politique ou occupant des postes décisionnaires en dépit de décennies d'efforts pour faire évoluer la situation.

« Les États doivent redoubler d'efforts si nous souhaitons atteindre l'Objectif du millénaire pour le développement d'avoir au moins 30% de femmes à des postes politiques clefs », a indiqué Mme Chandrakirana en rappelant l'importance de la discrimination positive et de la garantie de la liberté d'expression, de rassemblement et d'association pour augmenter le nombre de femmes en politique.

Source: allAfrica